

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 AVRIL 2010

Les membres du comité de pension des anciens employés des Lignes aériennes Canadien International ont rencontré les représentants de la compagnie le 12 avril à Dorval lors de notre réunion semestrielle. Nous avons rencontré le nouveau directeur du placement des fonds de retraite pour Air Canada qui nous a donné un aperçu de la nouvelle stratégie de placement des fonds de retraite et du service des placements qui a été mis sur pied afin de surveiller plus étroitement les placements des fonds de retraite.

En général, la compagnie se dirige vers une combinaison des avoirs plus conservatrice qui fera en sorte que les capitaux propres dont le ratio actuel des immobilisations se situe à 60/40 change pour une combinaison des avoirs à 45/55. Ceci est conforme à une révision de la répartition de la combinaison des avoirs de la caisse fiduciaire de retraite de base et une lettre d'intention signée avec le syndicat et faisant partie de la convention collective signée en juin 2009 pour amoindrir les risques d'exposition des actifs du régime de retraite aux caprices des marchés boursiers.

Il existe quelques raisons pour ce changement. Premièrement, les investissements à revenu fixe (obligations) ne sont pas sujets à la volatilité des droits sur l'actif et par conséquent, constitue un risque moins élevé pour l'argent investi. Deuxièmement, le taux de rendement des obligations suit de plus près les taux d'escompte utilisés pour calculer les éléments de passif du régime de retraite. La théorie derrière ce changement est de mieux protéger les actifs de la caisse fiduciaire de retraite de base des coûts croissants des éléments de passif créés par les taux d'escompte peu élevés que nous connaissons depuis 2001 en reliant les actifs plus étroitement aux éléments de passif qu'aux marchés boursiers.

Comme dans tout investissement, des risques peu élevés équivalent à un faible rendement. Le régime de retraite ne peut se retirer complètement des placements en actions et s'orienter à 100 % vers des actifs fixes en raison du plus haut taux de rendement offert par les actions. Ce rendement additionnel est nécessaire pour aider à ramener plus rapidement le régime de retraite vers une capitalisation entière.

La caisse fiduciaire de retraite de base était évaluée à 9,94 G\$ en date du 31 décembre 2009. Transférer 15 % de cet argent d'actifs fixes vers des actions représente vendre et acheter pour environ 1,5 G\$ en investissements sur le marché libre. Vous n'êtes pas sans savoir que des transactions de cette ampleur prennent du temps à être conclues particulièrement quand il s'agit d'actions dont on se départit. Si vous vendez trop d'actions, trop rapidement, vous pouvez faire descendre votre prix de vente en inondant le marché d'une action en particulier. La nouvelle répartition des actifs est en cours depuis environ 6 mois et devrait prendre de 2 à 3 ans avant d'être complétée.

L'investissement d'environ 20 % des capitaux propres/actifs dans des placements non traditionnels représente le troisième changement de la stratégie d'investissements du régime de retraite. Vous n'avez qu'à penser aux services publics, aux infrastructures, à l'immobilier commercial, à la production d'énergie, etc. L'argent ne sera pas investi dans de nouvelles entreprises de démarrage afin d'obtenir des taux de rendement et risques plus élevés, mais plutôt des compagnies et projets établis qui procurent un flux de

rentrées constant avec des risques limités pour le capital investi. C'est une protection supplémentaire qui offre au revenu des placements en actions un potentiel de risque moins élevé.

Vous pouvez me joindre plus facilement par courriel à pres764@telus.net pour toute question ou inquiétude que vous pourriez avoir.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764